



RÉGISSEUR

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

> **Agent comptable.**

> **Régisseur d'avances.¹**

> **Régisseur de recettes.¹**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Le régisseur encaisse les recettes dans son domaine d'activité et/ou procède au paiement immédiat de certaines dépenses autorisées par la réglementation de la collectivité, sous la responsabilité du comptable public.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Réalisation de toute la procédure d'encaissements et de paiements.
- Mise à jour des bases de données (clients, produits, paiements, tarifs...).
- Tenue journalière de la caisse et du quittancier.
- Tenue du compte bancaire de la régie.
- Versement des fonds sur le compte du payeur et/ou justification des avances perçues.
- Gestion des relations avec les clients.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

- Cadre réglementaire des régies d'avances et de recettes.
- Notions de comptabilité publique.
- Outils bureautiques.
- Organisation de la collectivité ou de l'établissement.

savoir-faire

- Effectuer des rapprochements bancaires.
- Manipuler des chiffres, des fonds et des valeurs.
- Maîtriser les applications informatiques métiers (Surfi...).

comportements professionnels

- Rigueur.
- Sens de l'organisation.
- Méthode.
- Discrétion.
- Bon relationnel.
- Probité.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Possibilité de suivi du recouvrement des créances, responsabilité personnelle et pécuniaire, pics d'activité en fonction des échéances d'encaissement.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

Conséquences sur les activités et les compétences

**Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*** Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

****Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*

